



Les Vergers
du Val Mosan

Rejoignez la coopérative des Vergers du Val Mosan

Dossier coopérateur

Septembre 2021

Pour financer sa croissance, la coopérative “Les Vergers du Val Mosan” (SCRL) ouvre son capital à toute personne physique ou morale qui souhaite appuyer la finalité et la démarche de l’entreprise.

Notre coopérative a pour objectif la revalorisation des vergers d’anciennes variétés d’arbres hautes-tiges, principalement par la récolte et la transformation des fruits, ainsi que par l’entretien et la plantation.

Né de la volonté de préserver ce terroir namurois et liégeois, ce projet présentant des intérêts, sociaux, environnementaux et économiques, a fait l’objet d’une étude de rentabilité et d’un plan d’affaire détaillé.

I. Le projet de verger coopérateur

En bref

Le **but** de la coopérative est de revaloriser et de préserver les arbres d’anciennes variétés hautes-tiges de la vallée mosane et du Condroz namurois. Pour ce faire, elle propose des produits à base de fruits issus de ces anciennes variétés et propose également des services de taille et de plantation.

Dans ce cadre et grâce à la mise à disposition d’un terrain situé à Mozet au cœur du domaine de la “Ferme du Bois Wiame”, la coopérative va replanter un verger qui permettra un approvisionnement en fruits dans les années à venir et répondre à ses objectifs en termes de valeurs. Cela permettra également de mobiliser un nouveau réseau de coopérateurs pour donner sens à ce projet et soutenir financièrement et humainement le développement de l’ensemble des activités actuelles et à venir de la coopérative.

Les **objectifs** du projet sont :

- De réunir en une année 360 nouvelles parts coopérateurs et de planter 360 arbres fruitiers hautes-tiges afin de préserver la biodiversité locale et de permettre une production fruitière pour les générations futures et les activités de la coopérative.
- De donner une valeur économique aux anciennes variétés via l’élaboration et la commercialisation de produits à base de fruits hautes-tiges.
- De créer un réseau d’entraide entre les différents acteurs du projet.
- De permettre le développement de l’ensemble des projets de la coopérative.
- Grâce à la visibilité apportée par ce projet, d’encourager des initiatives similaires.

Contexte

Le projet vise à donner une valeur économique aux anciens vergers hautes-tiges de la vallée mosane et de la région des Condroz namurois et liégeois qui sont en train de disparaître rapidement de nos paysages wallons. La plupart des arbres sont en train de dépérir, parasités par le gui, et plusieurs tombent chaque année sous les vents tempétueux. Les grands vergers auront complètement disparu d’ici 20 ou 30 ans si aucun projet de plantation, d’entretien et de valorisation n’est réalisé.

Or le verger « hautes-tiges » est un biotope qui présente des intérêts à plusieurs niveaux, environnementaux, sociaux et économiques :

En termes de **biodiversité** : les vergers hautes-tiges présentent un espace semi-ouvert, à l'intermédiaire entre le biotope forestier et la prairie. Il attire de nombreuses espèces animales (chouettes, grives, blaireaux, insectes, etc.).

Le verger hautes tiges est une des solutions concrètes pour assurer une souveraineté alimentaire en fruits, restaurer les agrosystèmes, atténuer les bouleversements climatiques, assurer une qualité de vie pour les générations futures.

En termes **économiques** : la transformation des pommes d'anciennes variétés hautes-tiges en jus et autres produits tels que le sirop de liège, le cidre , ... donne une valeur à un produit qui n'est plus utilisé. Il procure au propriétaire une rentrée financière complémentaire. La commercialisation du jus dans les commerces de proximité (fromageries, fruits et légumes, points de vente à la ferme, etc.) entretient le tissu économique local.

En termes **culturels** et de **saveurs** : la valorisation des nombreuses variétés anciennes de pommes permet de donner une nouvelle vie à ces variétés qui sont actuellement supplantées par des variétés industrielles. Le goût des anciennes variétés est en général excellent et convient parfaitement pour une transformation. En termes de santé : le jus de pomme de production naturelle et biologique présente de nombreuses vertus. Il propose aux parents et enfants une alternative saine à la consommation de boissons sucrées artificiellement (sodas).

Le terroir de la Vallée mosane et du Condroz namurois

Il se caractérise par une alternance de crêtes gréseuses (les tiges) et de dépressions creusées dans le calcaire (les chavées). Les vallées offrent le plus souvent une orientation « Sud-ouest / Nord-est ».

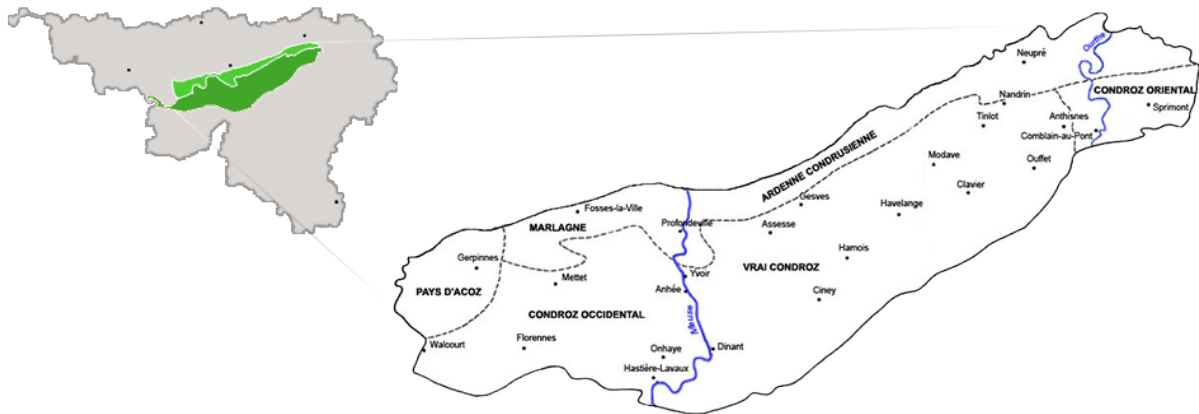
Le modèle condruzien appelé également "Le vrai Condroz" couvre plus de 3/4 de la région condruzienne. Les marges du Condroz établies à sa périphérie nord, comprennent, d'ouest en est, le pays d'Acoz, la Marlagne et l'Ardenne condruzienne, région au sous-sol schisteux comme en Ardenne, et qui s'étire sur une bande étroite du sud de Namur au sud-est de Huy (Source: Etat de l'environnement wallon 1996 -Paysages).

Entre Dinant et Namur, la vallée mosane s'est littéralement frayée un passage à travers « tiges » et « chavées » avant de bifurquer à angle droit vers l'est en marquant la frontière entre le Condroz et la Hesbaye très agricole. De nombreux cours d'eau prennent leur source sur le plateau du Condroz et viennent se déverser dans la Meuse. Parmi ceux-ci nous trouvons notamment le Samson, Le Bocq, l'Andenelle ou encore la Molinee.

Les caractéristiques géologiques du Condroz ont défini le paysage composé harmonieusement par 1/3 de forêts (souvent plantées sur les crêtes), 1/3 de prairies, et 1/3 de terres cultivées. L'habitat et les jardins, les petites pâtures parfois clôturées de haies vives et les vergers reliques qui lui sont associés, définissent une auréole villageoise

souvent bien arborée. L'altitude varie de 90 mètres à Andenne, à 320 mètres sur le plateau près d'Assesse et Ciney. Le climat peut donc varier sensiblement d'un village à l'autre.

Les grands vergers, dans lesquels sont récoltées les pommes, sont principalement situés dans la vallée mosane et les marges du Condroz. Ils se trouvent sur les territoires de Fosses-La-Ville, Mettet, Namur, Gesves et Andenne.



Le terrain de Mozet

Le premier terrain pour le futur verger coopérative est mis à disposition par notre partenaire Christophe Dewez, le verger se situe au Nord de la Vallée du Condroz, à Mozet. Le futur verger d'une superficie de 3,6 hectares se situe sur le lieu-dit "Bois Wiame", à Mozet.

Les acteurs du projet

- **Vincent De Grelle** : fondateur de la marque des Vergers du Val Mosan, co-fondateur de la coopérative. Actuellement gérant de la coopérative ETHIQUABLE Benelux.
- **Jean-François Ramlot** : Maraicher en biodynamie, co-fondateur de la coopérative, il fournit une partie de la production fruitière et un soutien logistique et commercial.
- **Julien Ligot** : Technicien agronome de formation, co-fondateur de la coopérative et administrateur délégué de la coopérative. Il se charge de l'encadrement de la récolte annuelle, du développement de la gamme, du développement de la coopérative et de ses projets ainsi que des partenariats.
- **Samantha Louppe** : Bachelière en communication, elle est responsable de la communication de la coopérative.
- **Antoine Ligot** : Diplômé en marketing, il travaille aujourd'hui dans les relations publiques. Ayant commencé à travailler pour la coopérative en tant que saisonnier, il aide aujourd'hui le projet sur les questions liées au marketing.
- **Les coopérateurs actuels** : Outre l'investissement financier, chaque coopérateur peut, s'il le souhaite, aider à la gestion quotidienne du projet. Aujourd'hui, plusieurs personnes

aident à la récolte, fournissent des fruits, sont ambassadeurs du projet et participent aux assemblées générales.

Enjeux

Si ce projet s'arrête, le risque est de perdre un patrimoine tant au niveau des centaines de variétés existantes qu'au niveau du patrimoine paysager.

De voir disparaître les vieux vergers hautes-tiges au profit de monocultures d'arbres fruitiers basses-tiges.

De perdre un mode de production fruitière sans pesticides, respectueuse de l'environnement et qui participe au maintien de la biodiversité via son mode de culture et son renforcement du maillage écologique.

De ne plus savoir proposer d'alternatives aux consommateurs face aux produits plus industriels et moins respectueux de l'environnement.

Choix de la forme de la coopérative

Nous avons choisi de créer une société coopérative car ce modèle contribue directement au caractère innovant du projet. Le fait de mettre des producteurs en coopérative permet de faciliter l'accès au capital et permet de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs, notamment via la vente des produits. Le modèle coopératif permet d'assurer un service aux producteurs (via la taille et l'entretien des vergers) et également un revenu financier (achat de fruits).

Finalités du projet de la coopérative

Le projet repose sur quatre finalités interdépendantes :

- **Finalité de service** : Le projet est un service rendu non seulement aux membres de la coopérative (producteurs) mais aussi à la collectivité par la restauration d'un patrimoine écologique, économique et culturel que sont les vergers hautes-tiges. Il est important d'insister sur le fait que seuls les vergers hautes-tiges seront concernés et pas les plantations basse-tiges.
- **Autonomie de gestion** : le projet devra à terme être financé en majorité par les producteurs eux-mêmes puisque la valeur des pommes à chaque période de récolte pourra être transformée en parts sociales de la coopérative. De ce fait, le pouvoir de décision en sera totalement lié et restera aux mains des producteurs et des fondateurs et des coopérateurs de la coopérative en toute autonomie. Les subsides publics éventuels resteront minoritaires et ne devront en aucun cas influencer sur les prises de décisions de la coopérative.
- **Processus de décision démocratique** : les décisions se prendront selon la formule un homme une voix.
- **Primauté des personnes et du travail dans la répartition du revenu**: Il est convenu de ne pas dépasser 6% de financement du capital, conformément à la réglementation

actuelle sur les société à finalité sociale, l'essentiel des revenus étant consacré à payer le développement de la coopérative et les personnes qui seront en charge du projet, et à financer la plantation et l'entretien des vergers. Le financement du capital, quand la situation financière le permettra, sera plafonné à 6%.

Notre vision

En plantant un maximum arbres hautes-tiges, nous voulons perpétuer la biodiversité de la vallée mosane et du Condroz namurois. Nous voulons être reconnus pour notre production de produits locaux et artisanaux. Nous souhaitons être reconnus pour notre modèle économique et faire connaître les atouts des arbres hautes-tiges et les bienfaits nutritifs qu'apporte une alimentation saine.

Nos valeurs

Nos valeurs s'articulent autour de trois axes : environnemental, social et économique et se concrétise notamment de la manière suivante :

- Nous plantons et nous produisons dans un respect total de l'environnement.
- Nous respectons l'acheteur de nos produits qui soutient notre projet en lui proposant des produits de qualité.
- Nous voulons accueillir tout investisseur qui croit en notre projet en lui proposant : un tarif préférentiel sur tous nos produits, la possibilité de s'investir concrètement dans le projet, une écoute attentive à ses recommandations, un réseau de collaborateurs et d'entraide, un soutien à un modèle économique juste et social, en circuit court et local.

Notre mission

Nous sommes organisés en société coopérative. Par notre activité économique et les bénéfices dégagés, la coopérative a pour objectif de répondre à des enjeux de société. Nous voulons préserver la flore locale, et plus particulièrement les arbres fruitiers hautes-tiges de la vallée mosane et du Condroz namurois.

Nous contribuons à valoriser ces variétés en prévoyant de replanter 360 arbres dans un premier temps. Nous représentons un modèle économique alternatif, car notre finalité n'est pas seulement financière ; elle est sociale, solidaire et environnementale.

II. Plan financier

Les prévisions budgétaires ont été établies jusqu'en 2026, pour une période de cinq ans. Celles-ci reposent sur des estimations réalistes observées lors des précédentes années d'exploitation.

Ce plan financier prévoit dès l'année 2022 l'emploi d'un mi-temps pour pouvoir garantir les objectifs suivant : - Garantir l'approvisionnement en fruit fixé pour l'élaboration des différents produits de la gamme (jus de pomme, jus de pomme-poire, sirop, cidre)

- Réaliser les objectifs de vente et l'évolution de celles-ci par l'acquisition de nouveaux clients mais également garantir ces ventes en étant plus présents sur les marchés de produits locaux et artisanaux

- Développer de nouveaux produits afin de pouvoir présenter une gamme plus large aux clients et gagner de nouveaux marchés. (Nous avons actuellement développé la vente de miel issu de la pollinisation d'un verger hautes-tige en partenariat avec le projet BEELGIUM). Nous souhaitons mettre sur le marché dans les années à venir de la compote, un cidre de poire, des pommes séchées ainsi que d'autres produits à base de pommes et poires hautes-tiges.

- Créer un et proposer un service de taille et plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges afin de diversifier les activités économiques de la coopérative et garantir une source de revenu supplémentaire

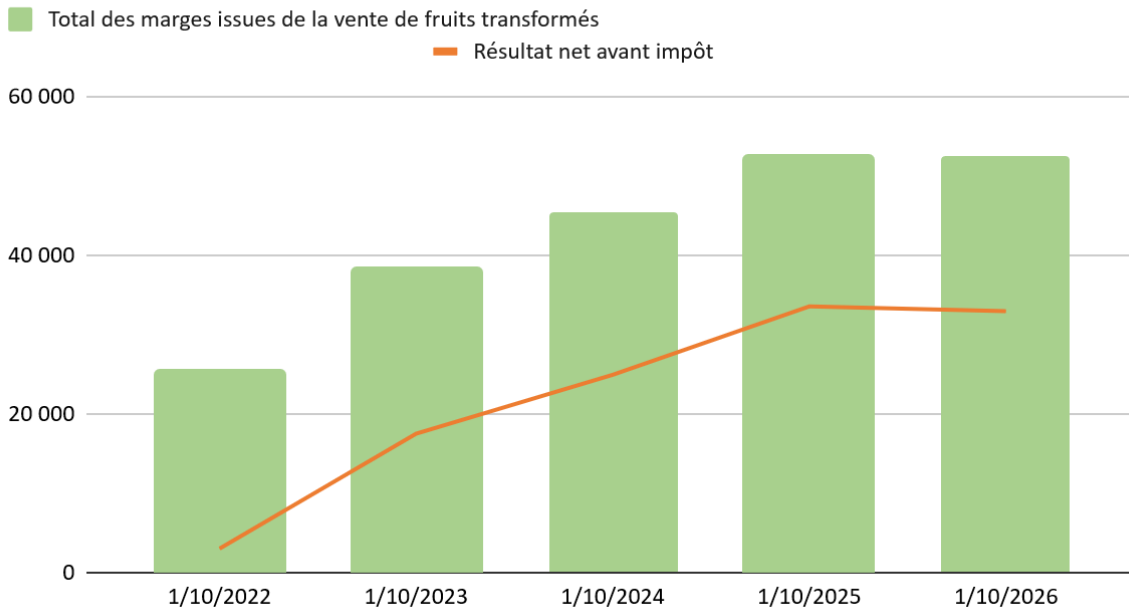
Les chiffres sont tirés du nombre de fruits potentiellement récoltables en fonction du nombre d'arbres plantés et des vergers disponibles. Ces prévisions de développement s'appuient sur l'évolution des ventes et de production des 4 premières années de la coopérative. Les objectifs de production et vente sur les 5 prochaines années permettront de pouvoir garantir rapidement un chiffre d'affaires proche de l'équilibre financier et permettra à moyen terme de pouvoir investir dans du matériel de récolte, de taille et plantation mais également dans des outils de production pour pouvoir produire une partie de notre gamme de produit.

Composition du chiffre d'affaire attendu

	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
	1er Octobre 2021- 30 Septembre 2022	1er Octobre 2022- 30 Septembre 2023	1er Octobre 2023- 30 Septembre 2024	1er Octobre 2024 - 30 Septembre 2025	1er Octobre 2025 - 30 Septembre 2026
ACTIVITE JUS DE POMME					
Nombre total de bouteilles vendues/an	20.860	21.620	26.460	31.300	31.300
Quantités de pomme à récolter (kg)	22.543	23.365	28.595	33.826	33.826
Chiffre d'affaire (€)	42.467	52.243	62.019	71.795	71.795
ACTIVITE JUS DE POMME-POIRE					
Nombre total de bouteilles vendues/an	11.520	15.180	18.840	22.500	22.500
Quantités de pomme et poire à récolter (kg)	15.254	20.101	24.947	29.793	29.793
Chiffre d'affaire (€)	28.435	37.493	46.552	55.610	55.610
ACTIVITE SIROP POIRE-POMME					
Nombre total de pots vendues/an	1.484	1.865	2.318	2.771	2.771
Quantités de pomme et poire à récolter (kg)	4.452	5.595	6.954	8.313	8.313
Chiffre d'affaire (€)	6.923	8.650	10.784	12.919	12.919
ACTIVITE CIDRE BRUT DE POMME					
Nombre total de bouteilles vendues/an	2.040	2.700	3.360	4.020	4.020
Quantités de pomme à récolter (kg)	3.255	4.309	5.362	6.415	6.415
Chiffre d'affaire (€)	10.921	14.498	18.076	21.653	21.653
Total					
Nombre total d'unité vendues/an	35.904	41.365	50.978	60.591	60.591
Quantités total de pomme et poire à récolter (kg)	45.505	53.369	65.858	78.347	78.347
Chiffre d'affaire total (€)	88.747	112.886	137.431	161.977	161.977

	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
	1er Octobre 2021- 30 Septembre 2022	1er Octobre 2022- 30 Septembre 2023	1er Octobre 2023- 30 Septembre 2024	1er Octobre 2024 - 30 Septembre 2025	1er Octobre 2025 - 30 Septembre 2026
Chiffre d'affaires	88.747	112.886	137.431	161.977	161.977
Autres produits d'exploitation (Présatation de service de récolte, plantation et taille)	2.500	3.500	4.500	5.000	5.500
Approvisionnements et marchandises	56.761	65.852	81.188	96.525	96.525
<i>Marge brute</i>	38,3%	43,4%	44,2%	43,5%	43,8%
Services et biens divers	28.971	29.533	31.321	31.911	32.516
Résultat courant avant impôt	5.516	21.000	29.422	38.540	38.436

Résultat net prévisionnel



Actuellement la coopérative des Vergers du Val Mosan arrive à garantir un approvisionnement en fruits de 20 à 35 tonnes par an. Il faudra garantir l'approvisionnement futur avant que le verger coopérateur arrive à une bonne capacité de production pour subvenir aux besoins en fruits du projet. Pour ce faire nous allons continuer à prospecter de nouveaux vergers partenaires en âge de production grâce à notre réseau et notre campagne de communication. Actuellement nous récoltons les fruits sur une petite dizaine de vergers partenaires. De plus, nous avons actuellement plusieurs coopérateurs qui fournissent des fruits pour le jus.

Prévision de la productivité du verger coopérateur			
Age	Production moyenne annuelle / arbre	Nombre d'arbre planté	Quantité produite (kg)
1	0	360	0
2	0	360	0
3	0	360	0
4	5	360	1800
5	5	360	1800
6	10	360	3600
7	10	360	3600
8	15	360	5400
9	15	360	5400
10	20	360	7200
11	20	360	7200
12	40	360	14400
13	40	360	14400
14	60	360	21600
15	90	360	32400
16	130	360	46800
17	135	360	48600
18	135	360	48600
19	140	360	50400
20	140	360	50400

Globalement, les premières années futures seront dédiées, en plus des activités d'exploitation actuelles, à la prospection de nouveaux vergers partenaires et à la plantation du nouveau verger coopérateur. Nous prévoyons de proposer les services de taille et de plantation aux particuliers à partir de début 2023.

III. La faisabilité

Le Marché

Aujourd'hui, on constate une nette volonté des consommateurs à se tourner vers une alimentation plus saine et plus durable. Notre coopérative s'inscrit dans cette démarche et peut donc compter sur un marché favorable pour la vente de ses produits.

En plantant des arbres hautes-tiges et en transformant la récolte de ceux-ci, nous perpétons un savoir et des valeurs d'antan et enrichissons le patrimoine local. Les produits, 100% naturels non traités, sont vendus en circuit court localement et proposent une alternative saine aux produits de grande consommation.

En pratique

Pour chaque part coopérateur achetée, la coopérative s'engage à planter un arbre. Vous parrainez donc un ou plusieurs arbres et permettez au projet de se développer.

Dans un premier temps, nous souhaitons planter 360 arbres dans les trois prochaines années du projet. Cela représente 360 parts coopérateurs à acquérir lors de l'appel public à l'épargne qui s'étalera sur une durée maximale d'un an.

Les montants récoltés permettront de payer la plantation et de renforcer les fonds propres de la coopérative.

Implication personnelle et risques pour le coopérateur

La valeur d'une part à souscrire est de **200 euros**. Il est possible d'acheter plusieurs parts (montant maximum : 5.000€ par personne).

Votre participation active au fonctionnement de la coopérative est encouragée mais pas obligatoire (assemblées, rencontres, distribution des produits, ...).

Les parts achetées avant le 31 décembre 2021 sont déductibles fiscalement à 49%.

Comme tout placement, celui-ci représente un risque. Le capital n'est pas garanti comme il le serait sur un compte épargne. Le rendement non plus. Toutefois, votre engagement financier n'est limité qu'au montant des parts que vous souscrivez. Pour plus d'informations, consultez les statuts de la coopérative sur notre site web : www.lesvergersduvalmosan.com

IV. Canaux de distribution

La vente des produits de la coopérative se fait par l'intermédiaire de canaux de distribution afin de les proposer aux particuliers. Nous optons pour le **circuit-court** afin d'être le plus proche possible du marché et de permettre une transition rapide vers ceux-ci, plus écologique, économique et facilitant l'échange et la discussion.

Nous distribuons donc nos produits personnellement autour de nous, dans notre entourage direct, mais aussi (et surtout) par l'intermédiaire de :

- magasins locaux
- HORECA
- grossistes
- via les coopérateurs associés à notre activité, en vente directe à un tarif préférentiel
- Paysans-Artisans
- ETHIQUABLE Benelux

V. Vos Questions

Comment sera utilisé mon argent ?

Depuis 2003, Les Vergers du Val Mosan proposent des produits issus de la transformation de fruits hautes-tiges. Aujourd'hui, la coopérative a la volonté d'agrandir son activité en plantant des arbres et en proposant des services de taille et de plantation. Ces activités permettront une exploitation par les générations futures et une aide à la préservation de la biodiversité locale et l'artisanat d'antan. En soutenant financièrement le projet, vous permettez de subvenir, dans un premier temps, aux besoins d'exploitation du projet et à la plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges.

Combien coûte une part coopérateur ?

Chaque part coopérateur coûte 200€. Vous pouvez en acheter plusieurs, jusqu'à un maximum de 5.000€ par personne (soit 25 parts).

Quels sont les bénéfices d'acheter une part coopérateur ?

Chaque part achetée permet la plantation d'un nouvel arbre haute-tige ;

Cela permet de

- Soutenir un projet local, social et solidaire ;
- Soutenir la biodiversité et l'écologie locale ;
- Soutenir un modèle économique social en circuit-court ;
- Valoriser et sauver les arbres hautes-tiges ;

Votre participation financière permet le développement du projet de manière générale.

Quels avantages ai-je à devenir coopérateur ?

En achetant une part coopérateur :

- Vous obtenez un tarif préférentiel sous tous les produits de la coopérative ;
- Vous aurez la possibilité de faire partie d'un réseau de collaborateurs aux mêmes valeurs ;
- Vous aurez la possibilité de vous impliquer directement dans la coopérative (assemblées, rencontres, avis, distribution des produits, ...). Cela n'est pas obligatoire.
- Vous obtenez un tarif préférentiel sur les services de taille et de plantation proposés par la coopérative.

Chaque part coopérateur achetée avant le 31 décembre 2021 est déductible fiscalement à 49%.

Quels sont les risques d'acheter une part coopérateur ? Quelles sont mes garanties ?

L'achat de parts constitue un investissement à risque sans aucune garantie de rendement ni de capital.

Comme tout placement, celui-ci représente un risque. Le capital n'est pas garanti comme il le serait sur un compte épargne. Le rendement non plus. Toutefois, votre engagement financier n'est limité qu'au montant des parts que vous souscrivez. Pour plus d'informations, consultez les statuts de la coopérative sur notre site web : www.lesvergersduvalmosan.com

Quel est l'intérêt de sauver les arbres hautes-tiges?

- En termes de **biodiversité** : les vergers hautes-tiges présentent un espace semi-ouvert, à l'intermédiaire entre le biotope forestier et la prairie. Il attire de nombreuses espèces animales (chouettes, grives, blaireaux, insectes, etc.) .
- En termes **économiques**: la transformation des pommes en jus donne une valeur à un produit qui n'est plus utilisé. Il procure au propriétaire une rentrée financière complémentaire. La commercialisation du jus dans les commerces de proximité (fromageries, fruits et légumes, points de vente à la ferme, etc.) entretient le tissu économique local.
- En termes **culturels** et de **saveurs** : la valorisation des nombreuses variétés anciennes de pommes permet de donner une nouvelle vie à ces variétés qui sont actuellement supplantées par des variétés industrielles. Le goût des anciennes variétés est en général excellent et convient parfaitement pour une transformation en jus.
- En termes de **santé** : le jus de pomme de production naturelle et biologique présente de nombreuses vertus. Il propose aux parents et enfants une alternative saine à la consommation de boissons sucrées artificiellement (Sodas).

Quel sera mon pouvoir de décision en Assemblée Générale?

Chaque coopérateur a droit de vote en Assemblée Générale.

Chaque coopérateur a droit à une voix, quel que soit le nombre de parts dont il est propriétaire.

Puis-je récupérer mon argent ?

Selons les statuts (article 18) :

1. *L'associé démissionnaire, retrayant, exclu ou se trouvant dans la situation prévue ci-dessus à l'article 16, alinéa 2, a uniquement droit au remboursement de sa part telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice social pendant lequel la démission a été donnée, la réduction de part demandée, la déchéance ou l'exclusion prononcée, la perte de la qualité d'associé intervenue.*
2. *Il ne peut prétendre à aucune part dans les réserves, plus-values et fonds de prévision ou autres prolongements du capital social.*
3. *Le remboursement des parts aura lieu dans le courant de l'exercice au cours duquel auront été approuvés les comptes annuels déterminant la valeur de remboursement pour autant qu'il ne porte pas atteinte à la part fixe du capital. Si c'était le cas, le*

remboursement serait postposé jusqu'au moment où les conditions le permettront, sans intérêt jusqu'alors.

4. *En cas de décès d'un associé, ses ayants droit recouvrent la valeur de ses parts suivant les mêmes modalités et sous les mêmes conditions.*

Pour consulter les statuts de la coopérative, rendez-vous sur notre site web :

www.lesvergersduvalmosan.com

Comment devenir coopérateur ?

1. Visitez notre site internet : www.lesvergersduvalmosan.com/devenir-cooperateur
2. Placez le nombre de parts que vous souhaitez (max. 25) dans votre panier d'achats
3. Remplissez le formulaire et procédez au paiement en ligne de votre panier (Carte de crédit ou virement bancaire)
4. Vous recevrez une confirmation de paiement par mail via l'adresse renseignée.

Attention: Vous ne pouvez acheter que 25 parts coopérateur au maximum (soit 5.000€ au total) conformément aux régulations sur les appels publics à l'épargne.

Plus d'informations ou d'autres questions :

Contactez Julien LIGOT, Administrateur délégué des Vergers du Val Mosan, pour un contact personnalisé :

Julien LIGOT

Les Vergers du Val Mosan

Sentier des Berger 653

5300 Vezin

gestion@lesvergersduvalmosan.be

Tél : 0499 61 08 40

www.lesvergersduvalmosan.com